



Position des FPS sur la réforme de l'AVS 2021 (AVS21)

Situation initiale

Le Conseil national et le Conseil des États ont élaboré un projet visant à garantir le financement de l'AVS. Il prévoit les mesures suivantes:

- l'âge de la retraite des femmes passe de 64 à 65 ans. Les neuf premières classes d'âge qui partiront à la retraite à un âge plus élevé bénéficieront d'une compensation;
- le financement additionnel de l'AVS par une augmentation de la TVA de 0,4%;
- le départ à la retraite devient flexible entre 63 et 70 ans.

Position des FPS: liberté de vote

Le comité central a discuté en détail de sa position sur la prévoyance vieillesse et a décidé de laisser la liberté de vote sur AVS21. Il est convaincu que tant les partisans que les opposants au projet avancent des arguments de poids et que les membres des FPS doivent se faire une opinion par elles-mêmes sur le projet en se basant sur ces arguments.

Le CC est d'accord pour dire que la prévoyance vieillesse des femmes en Suisse est lacunaire et que trop de femmes vivent dans la précarité à l'âge de la retraite pour des raisons structurelles. L'AVS est importante pour les personnes à bas revenu qui ont peu ou pas de capital de caisse de pension. Comme les femmes s'occupent souvent de leurs proches, travaillent à temps partiel et ont des salaires plus bas, elles se retrouvent plus fréquemment dans cette situation. L'AVS est un élément central de la prévoyance vieillesse des femmes et le vote sur l'âge de la retraite des femmes est d'une grande pertinence.

Arguments pour le oui à AVS21

Si aucune mesure n'est prise, l'équité entre les générations diminue. Cela signifie que les femmes de la jeune génération paieront les rentes de la génération plus âgée.

La révision ne peut plus être repoussée en raison de la situation financière de l'AVS. L'AVS doit être stabilisée financièrement – dans l'intérêt des femmes également. La réforme est un pas important dans cette direction.

Si l'âge de la retraite est relevé, les responsables politiques ont l'obligation de remédier rapidement aux disparités extrêmement choquantes qui touchent actuellement les femmes en matière de caisse de pension.

Arguments pour le non à AVS21

Avec le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, une part substantielle des coûts de la réforme repose uniquement sur les femmes. C'est injuste, car la plupart des femmes touchent déjà des rentes inférieures à celles des hommes.

La compensation de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes prévue par cette réforme est trop faible. Elle ne couvre qu'environ un tiers des pertes subies par les femmes concernées.

Avant d'élever l'âge de la retraite des femmes, les femmes doivent bénéficier d'améliorations sur le marché du travail (égalité salariale, conciliation de la vie professionnelle et familiale) et, de manière générale, en matière d'accès à une prévoyance vieillesse solide (caisse de pension).

CC, 10.6.2022